

LE BULLETIN COMMUNAL
D'INFORMATION
DE LA MI-ANNEE 2024

Chers amis,

Sur le plan national le fait marquant de cette année 2024 était, sans aucun doute, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Ils se déroulent parfaitement dans un esprit sportif et de fête. Sur le plan politique, les élections européennes se sont tenues en juin, comme c'était prévu et, ont donné le résultat que l'on sait. S'en sont suivi, à la surprise de tous, les élections législatives suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale par Monsieur le Président de la République. En ce qui concerne notre circonscription, c'est le député sortant Monsieur Laurent ALEXANDRE qui a été réélu et à qui j'adresse mes félicitations. Sur le plan communal, nous avons lancé l'appel d'offre pour un bureau d'étude afin de mener à bien le projet « opération cœur de village ». C'est le cabinet Sud Infra Environnement qui a été retenu.

En ce qui concerne le personnel communal, je tiens à remercier très chaleureusement Monsieur Claude DELRIEU qui a travaillé pour nous pendant dix années, et qui atteint par la limite d'âge a fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite. Claude est un homme sur lequel nous pouvons faire une entière confiance, son service, sa ponctualité et sa disponibilité l'on fait apprécier de toutes les personnes avec qui il a collaboré.

Je tiens également à remercier notre institutrice Madame Manon PEYRAC, qui a décidé de nous quitter pour se rapprocher de chez elle. Nous avons fortement apprécié son dévouement et son sens du travail en équipe. Nous sommes très heureux d'accueillir sa remplaçante en la personne de Madame Isabelle VERNHES. Nous lui souhaitons la bienvenue et l'assurons de tout mettre en œuvre pour qu'elle s'intègre parfaitement.

Et pour terminer, je veux évoquer l'violent orage de grêle qui s'est abattu sur notre commune et sur des communes du bassin. Je tiens à saluer l'esprit de solidarité qui s'est exprimé entre les habitants, remercier également les sapeurs-pompiers et les services de l'Etat qui ont été très mobilisé afin de répondre le plus efficacement possible à l'urgence.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et malgré les difficultés du moment, bon courage et confiance en l'avenir.

Le Maire, **Bernard JONQUIERES**

Vote des taxes

Les taux d'imposition n'ont pas été modifiés ni par la commune, ni par la communauté de communes.

Compte Financier Unique 2023

Budget Communal : - Résultat de fonctionnement = excédent de 136 031.50€

- Résultat d'investissement = excédent de 3 336.41€

=> Résultat de l'exercice = Excédent de 139 367.91€€

- Budget Assainissement : Résultat d'exploitation = excédent de 7 907.95€
 - Résultat d'investissement = Déficit de 10 385.94€
 - => Résultat de l'exercice = Déficit de 2 477.99€ €
- Budget Régie de transports : Résultat de fonctionnement = déficit de 11 991.86€
 - Résultat d'investissement = excédent de 25 317.87€
 - => Résultat de l'exercice = Excédent 13 326.01€
- Budget Multiservices: Résultat de fonctionnement = excédent de 10 840.43€
 - Résultat d'investissement = déficit de 993.16€
 - => Résultat de l'exercice = excédent de 11 833.59€

Budget communal 2024

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget 2024 qui s'équilibre ainsi :

BUDGET COMMUNAL

- Dépenses de fonctionnement	328 012€
------------------------------	----------

- Recettes de fonctionnement 328 021€
- Excédent de fonctionnement reporté......0.00€
 - Prélèvement pour section d'investissement................. 70 754.49€
- Dépenses d'investissement265 097.40€
- Déficit d'investissement reporté...... 0.00 €
- Recettes d'investissement265 097.40€
- Excédent de fonctionnement reporté......136 031.50€

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'exploitation29 537.40€
- Résultat d'exploitation reporté......5 000.00 €
- Recettes d'exploitation29 537.40€
- Prélèvement pour section d'investissement + 400.00 €
- Dépenses d'investissement52 039.65€
- Recettes d'investissement52 039.65€
- Excédent de fonctionnement reporté......12 585.80€

BUDGET REGIE DE TRANSPORTS

- Dépenses d'exploitation22 000€
- Déficit d'exploitation reporté......11 991.86€
- Recettes d'exploitation22 000€
 - Prélèvement pour section d'investissement.............. 211.66 €
- Dépenses d'investissement30 000€
- Recettes d'investissement 0.00 €
- Excédent d'investissement reporté......30 000€

BUDGET MULTISERVICES

- Dépenses d'exploitation19 200.00 €
- Déficit d'exploitation reporté...... 0.00 €
- Recettes d'exploitation19 200 €
- Prélèvement pour section d'investissement 11 200.00€
- Dépenses d'investissement115 693.25 €
- Recettes d'investissement225 693.25€
- Excédent de fonctionnement reporté......10840.43€ €

Les Réunions du Conseil Municipal

Voirie Communale

Le conseil municipal a décidé de classer en voirie une partie du Chemin de L'Igue-Belle, afin de desservir la maison de Monsieur Canredon, qui va résider en permanence.

Le chemin des Cabriès est en cours de régularisation. Déjà classé en voirie communale, il n'apparaissait pas au cadastre, ce sera bientôt chose faite.

Opération Cœur de Village

L'appel d'offre concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour mener à bien le projet de cœur de village a été lancé. Six bureaux d'études en répondu.

Après étude des différentes offres, par Aveyron ingénierie, c'est le bureau d'études Sud Infra Environnement qui a obtenu la meilleure note (rapport qualité/prix).

Le conseil municipal a validé ce choix. Le bureau d'études connaît bien notre commune car c'est lui qui avait la maîtrise d'œuvre du schéma directeur d'assainissement ainsi que celui de la réalisation de la station d'épuration.

Logement de l'école

Un diagnostic énergétique vient d'être réalisé afin d'adapter les travaux de rénovation. Ces travaux permettront de répondre aux exigences énergétiques pour les logements locatifs.

Actuellement, le logement est classé E, après rénovation, il devrait être classé D ou C.

Garantie d'emprunt

Aveyron habitat à rénover trois logements en isolant les murs par l'extérieur et installation d'une pompe à chaleur. Afin de procéder à la rénovation des autres logements de la même manière, il est demandé de garantir 50 % de l'emprunt nécessaire au financement de l'opération. La commune s'est donc engagée pour cette garantie à hauteur de 30 000 € environ.

Agence Postale Communale

La Convention qui lie la poste à la Mairie arrive à son terme en août 2024.

Une nouvelle convention vient d'être rédigé pour neuf ans aux mêmes conditions que la précédente. Une clause a été ajoutée permettant un renouvellement de six.

Les services de la poste ont évolué. En plus des services de courrier, d'envoi de colis et des services bancaires, elle propose également des forfaits mobiles, ainsi que des services destinés aux personnes âgées (tablette Ardoiz, programme veiller sur mes parents...).

Pour plus de renseignement sur les différents services proposés par La Poste, rendez-vous à l'agence communale.

Environnement

À l'initiative de la société de chasse des Albres, avec le concours d'autres associations communales et la municipalité, une journée a été organisée afin de ramasser les déchets en tout genre qui avait été jetés depuis de très nombreuses années tout au long de la Côte des Albres, ainsi que la côte d'Asprières. Plus d'une quarantaine de bénévoles en participer, ce qui a permis de récupérer plus de cinq camions de déchets en tout genre.

Nous tenons à rappeler que tous ces déchets ont été acceptés à la déchetterie de Montbazens, comme quoi il n'est pas nécessaire de se débarrasser des encombrants dans la nature. Nos collectivités sont organisées pour cela afin de préserver l'environnement.

Site Internet

Le Site Internet de la commune est temporairement fermé. Il est en cours de réfection. Désormais, nous travaillons avec le SMICA. Cette agence du département apporte une assistance informatique, entre autres, à un grand nombre de communes. Ce nouveau site présentera plusieurs rubriques. Il y aura : une présentation de la commune, présentation du conseil municipal, actualité de la commune, professionnel sur la commune.

Pour tous les professionnel(les) qui veulent être référencé sur le site internet, nous vous demandons de nous en faire part le plus tôt possible. Pour cela, vous devez nous indiquer le nom de l'entreprise, le lieu du siège ainsi que ses coordonnées. Vous pouvez donner ces informations au secrétariat de Mairie, soit par mail à l'adresse suivante mairielesalbres-aveyron@neuf.fr, soit en déposant un document papier avec toutes ces informations au secrétariat de Mairie, ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Adhésion CAUE

Notre commune poursuit son adhésion au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) Qui nous assiste pour tout projet de développement. Il apporte également un conseil auprès des particuliers en matière d'urbanisme et d'architecture.

5 Place Ste Catherine, Imb. Ste Catherine 12000 RODEZ

Tel : 05 65 68 66 45

Nouvelle Directrice de l'Ecole

Depuis un an, Manon PEYRAC, occupait le poste de directrice. Elle avait pris la suite de Marilyne FAGE, qui est partie en 2023, travailler à l'inspection académiques.

Le poste de l'école d'Albres a été remis en mouvement automatiquement cette année. Madame PEYRAC était tenue de céder sa place si une enseignante plus ancienne le demandait. Ces choses faites. Madame VERHNES Isabelle a demandé et obtenu ce poste. Elle devient la nouvelle directrice de l'école.

Un grand merci à Manon PEYRAC pour cette année passée dans notre école. Nous sommes contents d'avoir collaboré ensemble. Nous sommes heureux d'accueillir notre nouvelle directrice, et nous lui assurons tout notre soutien

Intempéries

Le 11 juillet dernier, un violent orage de grêle a traversé notre commune. Il a fait de très gros dégâts chez pratiquement toutes les familles de la commune. Les pompiers du bassin ont été sur le pied d'œuvre, mais vu l'importance de cet évènement qui a touché également les communes de Viviez, Decazeville, Aubin, Firmi et Cransac, la préfecture a fait appel à des renfort venant de plusieurs départements du sud de la France. C'est ainsi que le samedi qui a suivi, une vingtaine de pompiers sont restés sur la commune, afin de mettre autant que possible hors d'eau les habitations les plus touchés, soit en remplaçant quelques tuiles, soit en en installant des bâches sur les toits endommagés.

Comme les communes du bassin, nous avons demandé le classement de la commune en état de catastrophe naturelle. Le dossier est en cours d'études par La commission Interministériel.

C'est elle qui prendra la décision au vu des éléments fournis. Il faut savoir que ceux qui peut être couvert par les assurances en principe, est non pris en compte pour ce classement.

Il appartient à chacun d'entre vous, de faire une déclaration d'assurance sans attendre.

Les bâtiments communaux ont tous été touchés avec plus ou moins de dégâts. La Mairie, l'école et l'église ne nécessite que des travaux de remplacement de tuiles ardoise.

La salle des fêtes a subi de gros dégâts et se trouve inutilisable actuellement. Il en est de même pour le boulodrome intercommunal.

Personnel Communal

Suite à la réussite du concours d'ATSEM par Carole RAYGADE et la réussite du concours de rédacteur par Gaëlle LACOMBE, le conseil municipal a créé les postes respectifs à leur réussite.

La fibre est disponible dans votre commune

1. Testez votre éligibilité

Dans notre outil d'éligibilité : https://alliancetreshautdebit.fr/eligibilite/, vous devez rentrer votre adresse complète, puis cliquer sur la pastille représentant votre logement. Cette pastille peut-être de différentes couleurs en fonction de l'état du déploiement de la fibre dans votre commune : bleue, jaune et verte.

Vert ? vous poussez passer à l'étape 2!

2. Contacter l'opérateur commercial de votre choix

- Choisissez et contactez l'un des fournisseurs d'accès internet présents sur le réseau afin de souscrire à un abonnement fibre. Retrouvez la liste des FAI disponibles sur le réseau de ALLiance THD sur notre site.
- Même si votre logement est « disponible à la commercialisation » sur le réseau d'ALLiance THD, il est possible parfois, que le Fournisseur d'Accès à Internet n'ait pas fini l'ensemble des opérations d'installation et de paramétrage de ses équipements sur le réseau d'ALLiance THD.
- Tant que ces opérations ne sont pas terminées, le logement n'est pas « éligible » aux services de tel ou tel Fournisseur d'Accès à Internet. Les délais d'installation et de paramétrage des équipements dépendent des ressources et de l'organisation de chaque Fournisseur d'Accès à Internet.
- Il est donc important de vérifier si votre logement est éligible aux services Fibre du Fournisseur d'Accès Internet de votre choix.

3. Préparer le raccordement de votre domicile

Le raccordement de votre logement s'effectue après la souscription d'une offre chez un FAI présent sur le réseau. Le réseau fibre s'arrêtera dans un point de branchement (PB), dans la rue, proche de votre logement, soit dans une chambre sous-terraine (si le réseau téléphonique arrive en sous-terrain), soit sur un poteau (si le réseau téléphonique arrive en aérien).

- Aérien: prévoir l'élagage de la végétation pouvant obstruer le passage.
- <u>Souterrain</u>: vérifier que le regard d'arrivée des gaines télécom en limite de propriété soient accessibles par le technicien, vérifier ou faire vérifier par un professionnel du bâtiment, que la gaine télécom traversant votre terrain ne soit pas obstruée ou cassée.
- <u>A l'intérieur du domicile</u> : prévoir le perçage éventuel au passage du câble fibre pour acheminer la fibre jusqu'à l'installation de la prise terminale optique, de préférence au plus près de votre téléviseur principal.

4. Comprendre l'installation de votre fibre

- Un rendez-vous est convenu avec votre FAI
- Un technicien installe la fibre chez vous

Cela peut durer entre 2 et 4h, en fonction du type d'installation (aérien ou souterrain), le cheminement du câble de fibre optique est généralement identique à celui du cuivre.

- Prévoyez d'être présent pendant toute la durée de l'intervention
- Le technicien paramètre votre box internet et teste son débit
- Si tout est en ordre, l'installation est alors terminée.
- Pour tout problème rencontré, votre interlocuteur est votre FAI.

5. Les avantages de passer à la fibre ?

Avec la Fibre, vous ne mettriez pourtant que 30 secondes pour télécharger des photos de 410 Mo (contre 7 minutes avec l'ADSL) et moins de 4 minutes pour télécharger des vidéos de 4,80 Go (contre 45 minutes avec l'ADSL).

Mais les avantages ne s'arrêtent pas là : télétravail, qualité image film en HD, objets connectés, qualité de la visioconférence, jeux vidéo en ligne, téléconsultation, activités culturelles et éducatives en ligne, résistance aux perturbations électromagnétiques ...

6. Maisons neuves et maisons non identifiées par une pastille sur notre carte

Dès lors que vos projets concernant: La construction d'une ou deux maisons individuelles, La construction de plus de trois maison individuelles, La réhabilitation ou transformation d'un logement, La viabilisation d'un terrain nu (sans permis de construire) vous devez déposer Vous devez déposer une demande sur le site <u>maison-individuelle.orange.fr/realisation</u> et suivre ensuite les consignes qui vous seront données (délai moyen de 6 mois). Si vous ne faites pas partie des 4 cas évoqués plus haut, vous devez vous adresser à votre fournisseur d'accès à internet

Si vous ne faites pas partie des 4 cas évoqués plus haut, vous devez vous adresser à votre fournisseur d'accès à internet (FAI) qui demandera la création de votre référence technique via son espace opérateur RIP .Vous trouverez un lien vers l'ARCEP qui explique ce process et qui vous indique également les Fournisseurs d'accès à Internet présents sur votre zone : Mon adresse est absente ou incorrecte sur « Ma connexion internet ». Comment la rectifier ? | Arcep

Pour toutes informations, naviguez sur notre site : www.all-fibre.fr !



Secrétariat de Mairie

- HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC: Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00

- COORDONNEES MAIRIE: Téléphone: 05 65 80 42 64 - E-mail: mairielesalbres-aveyron@neuf.fr

- PERMANENCE DU MAIRE: Le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00. Les autres jours sur rendez-vous

En dehors de ces horaires, en cas d'urgence, vous pouvez joindre Monsieur le Maire au 06 81 48 92 61

Agence postale communale

HORAIRES D'OUVERTURE: Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00

- COORDONNEES: Téléphone: 05.65.80.42.66